Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_23_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du mardi **12 mars 2026**

Convoquée le 6 mars 2026

Délibération n°2026 – 23

Signature d'un devis pour l'achat de tente lodge au camping municipal de la Manchette

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le Camping municipal de la Manchette souhaite proposer à sa clientèle un nouveau type d'hébergement insolite. Ainsi l'acquisition de tente de type lodge aménagée est envisagée.

Après consultation de 2 fournisseurs, le camping souhaite retenir la tente Crusoé de l'entreprise CABANON dans sa formule aménagée. Cette offre clef en main est préférée à l'offre de BB Concept qui ne correspond pas à la demande.

Ainsi l'entreprise CABANON présente un devis pour l'acquisition et l'installation de 2 tentes Crusoé XL aménagées pour un montant de 55 583 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le devis de l'entreprise CABANON pour l'acquisition et l'installation de 2 tentes Crusoé XL aménagées pour un montant de 55 583 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du camping.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

MAIRIE de ST JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO